
	Recueil de données par questionnaires pour l'Etude Tuberculose	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 1 sur 2

Finalité et fonctions principales du traitement (cadre légal s'il y a lieu)

Malgré la diminution régulière de l'incidence de la tuberculose, cette pathologie reste un problème important de santé publique. La tuberculose est une maladie qui se guérit à condition de respecter un traitement standardisé international.

Un programme de lutte contre la tuberculose en France a été mis en œuvre de 2007 à 2009 pour répondre à la loi de santé publique de 2004. Ce programme insistait sur l'adaptation des services délivrés aux caractéristiques des populations auxquelles ils s'adressent, la formalisation de l'accompagnement des patients durant leur traitement et particulièrement ceux à risque de non observance pour assurer la continuité des soins.

Le traitement a été bien codifié pour la tuberculose active, la Haute Autorité de Santé a publié en janvier 2007 un guide détaillant la prise en charge thérapeutique. Le respect du schéma thérapeutique et son observance permettent la guérison de la maladie et évitent le passage à la tuberculose multi-résistante.

C'est dans ce contexte **et dans le cadre de sa politique de gestion des risques et maîtrise des dépenses** que le RSI a décidé de réaliser une étude de la prise en charge de sa population traitée pour une tuberculose maladie afin d'apprécier la conformité de leur parcours de soins aux préconisations de la Haute Autorité de Santé.

Suite à cet état des lieux l'étude formulera des propositions sur les modalités pertinentes d'intervention du RSI pour favoriser la prise en charge des patients les plus à risque d'interruption de traitement.

L'action comportera plusieurs dimensions :

- régionale pour le recueil des données par enquêtes auprès des médecins prescripteurs des ressortissants répondants aux critères d'inclusion.
- nationale pour les données économiques

Le premier temps informe les patients sélectionnés de la réalisation d'une action d'évaluation de l'état de santé des assurés du RSI et les invite à nous contacter pour toute information ou le cas échéant à refuser de participer par courrier ou par téléphone.

L'ensemble des traitements de données, fichiers de travail et résultats sont anonymes (utilisation d'un n° d'anonymat), à l'exception de l'envoi d'un questionnaire vierge et lui-même anonyme au médecin traitant de l'assuré. Seule la partie initiale du processus d'envoi (sélection des patients et du médecin prescripteur pour envoi du questionnaire) utilise des données non anonymes (identification assuré et son médecin traitant, adresse du médecin).

Le questionnaire envoyé au médecin prescripteur du bénéficiaire des soins comporte :

- un numéro d'anonymat, attribué par requête SAS OCAPAPI à chaque bénéficiaire (constitution de l'échantillon) concomitamment à l'extraction des critères médicaux-administratifs.
- les zones à saisir (données à saisir anonymes)

S'il ne répond pas le médecin pourra être contacté par téléphone par le médecin conseil pour remplir le questionnaire.



Le questionnaire complété sera exploité de façon totalement anonyme et statistique, le seul identifiant saisi étant le numéro d'anonymat.

Parallèlement à la constitution du fichier de mailing du questionnaire, l'extraction des caractéristiques de consommation de soins pour ces bénéficiaires sera faite par requête SAS OCAPAPI et immédiatement anonymisée.

L'appariement de l'ensemble des données nécessaires à l'étude (extraites des bases ou obtenues à partir des questionnaires remplis et anonymes) sera réalisé par le numéro d'anonymat. **La table de correspondance Nom/N° d'anonymat est purgée au fur et à mesure de l'enregistrement des questionnaires remplis et reçus, le fichier des données ainsi constitué est donc totalement anonymisé. Le reliquat (lignes de la table sans retour du questionnaire) de la table de correspondance, est détruit complètement à la fin de la phase d'enquête.**

Catégories de personnes concernées par le traitement

Les assurés maladie du RSI traités pour tuberculose active en 2011 (de l'ordre de 260)

	Recueil de données par questionnaires pour l'Etude Tuberculose	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 2 sur 2

Catégories de données à caractère personnel (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	Catégories de destinataires des données, internes ou externes (toutes catégories de données si : ► ..)	Durée de conservation des données (toutes catégories de données si : ► seul)
► Données d'identification de l'assuré (Nom, Prénom, n° d'anonymat, date de naissance) et du médecin prescripteur (Nom, Prénom, adresse) (► Les autres données propres à l'étude sont totalement anonymisées)	► Personnes habilitées du service médical des caisses participant à l'étude ► Médecins prescripteurs	► La destruction des données de l'étude sera réalisée dès publication du rapport final et au plus tard le 31 Mars 2014.
Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements		
► NON		
Responsable du traitement Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants, 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre Direction de la Gestion du Risque et de l'Action Sociale Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	
Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification Service Médical de la caisse régionale de rattachement de l'assuré (coordonnées disponibles sur le site internet www.rsi.fr ou à la Caisse Nationale) à défaut : Direction de la Gestion du Risque et de l'Action Sociale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou cnil@rsi.fr	Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement) Création : pour l'extraction initiale des données nécessaires à l'enquête, OCAP1 est déjà déclaré sous le n°342521.	
Autres informations (s'il y a lieu)		
► Transferts de données hors Union Européenne : NON ► Droit d'opposition : OUI (avec courrier à l'assuré l'informant de l'enquête et de la possibilité de la refuser)		